

L'an deux mille neuf, le Mercredi 27 mai à dix sept heures trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni dûment convoqué à la Salle des Fêtes de Cognac sur l'Isle, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François, Président.

PROCES VERBAL

Nombre de Membres en exercice : 136

Nombre de Membres présents : 69

Nombre de votants : 73

Date de la convocation : le 18 mai 2009

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical en date du 21.03.2009,
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2008,
- Affectation définitive des résultats 2008,
- Décisions modificatives suite à FCTVA
 - Remboursement Caisse d'Epargne FCTVA « Déchèterie CHARDEUIL »
 - Reliquat à répartir sur les deux déchèteries et pourquoi pas pour l'achat d'un nouveau véhicule
- Annulation de titre,
- Encaissement chèque GROUPAMA suite à sinistre de 1 174,05 €
- Choix du Maître d'œuvre pour les déchèteries de Payzac et la Coquille,
- Validation du rapport d'activité 2008,
- Chèque à la Ligue contre le Cancer,
- Présentation d'un totem (information pour les points tri)
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance et remercie les Membres présents de l'Assemblée ainsi que la municipalité de Cognac sur l'Isle et plus particulièrement M. le Maire pour son accueil.

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical en date du 21 mars 2009

Approbation du compte administratif 2008

Le président fait appel au doyen d'âge de l'Assemblée afin de présider la Séance. Monsieur GERAUD René, Délégué de la Commune de Badefols d'Ans se présente et préside la séance pendant la présentation du Compte Administratif de l'année 2008.

La présentation des comptes est projetée à l'Assemblée par vidéo projecteur :

FONCTIONNEMENT		
Excédent (2007) reporté sur le B.P. 2008		969 644,92
Excédent de l'exercice 2008		76 295,68
Recettes 2008	3 755 960,88	
Dépenses 2008	3 679 665,20	
Excédent total 2008		1 045 940,60
Affectation au 1068		55 000,00
Excédent reporté au BP 2009		990 940,60
INVESTISSEMENT		
Excédent (2007) reporté sur le B.P. 2008		331 182,80
Déficit de l'exercice 2008		- 217 444,39
Recettes 2008	844 508,44	
Dépenses 2008	1 061 952,83	
Excédent total 2008 reporté au BP 2009		113 738,41
Affectation du 1068		55 000,00
Pour info (RAR 2008 : - 125 223,70)		168 738,41

AFFECTATION DES RESULTATS	
Fonctionnement	
Résultat reporté 2007	969 646,00
Résultat exercice 2008	76 295,00
TOTAL	1 045 941,00
Affectation au cpte 1068	55 000
Excédent reporté Fonctionnement	990 941,00
Investissement	
Résultat reporté 2007	331 182,80
Résultat exercice 2008	- 217 444,39
Excédent reporté Investissement	113 738,41

La répartition des excédents de fonctionnement et d'investissement ainsi que leurs reprises au Budget Primitif de l'année 2008 est acceptée par le Comité Syndical.

Vote du Compte administratif 2008

Pour : 73 Contre : 0 Abs : 0

Vote du Compte de gestion 2008

Pour : 73 Contre : 0 Abs : 0

Décisions modificatives suite à FCTVA (Relance économique)

Le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements en investissements suite au versement du FCTVA de l'année 2008 d'un montant de 123 000,00 € :

INVESTISSEMENTS							
DEPENSES				RECETTES			
ARTICLE	BP	DM	TOTAL	ARTICLE	BP	DM	TOTAL
1641 Emprunts	235 000,00	80 000,00	315 000,00	10222	94 000,00	123 000,00	217 000,00
OP 65 M.O.	48 360,00	21 640,00	70 000,00				
OP 60 PAYZAC	300 000,00	10 680,00	310 680,00				
OP 61 LA COQUILLE	300 000,00	10 680,00	310 680,00				
TOTAL	883 336,00	123 000,00	1 006 360,00	TOTAL	94 000,00	123 000,00	217 000,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité la décision modificative en investissement.

Annulation de titre

Le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de procéder à une annulation du titre n° 392/2008 pour un montant de 20,00 €.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité d'accepter l'annulation du titre n° 392/2008 et de procéder à la régularisation comptable.

Encaissement Chèques

Le Président précise que suite à un sinistre, un règlement d'un montant de 1 174,05 € est proposé par la Société GROUPAMA - 79044 NIORT.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte le règlement pour un montant de mille cent soixante quatorze euros et cinq cts.

Choix du Maître d'œuvre

Le Président informe le Comité Syndical que suite à la consultation des différents architectes :

- Monsieur BERTASSI Jean
- Monsieur JOUDINAUD Luc
- Monsieur GWINNER Claude

seulement un architecte a répondu favorablement :

- Monsieur GWINNER Claude : Taux à 7,95%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, propose de retenir l'unique candidature - MR GWINNER - 24390 HAUTEFORT pour la construction de la Déchèterie de Payzac et de La Coquille au taux de 7,95 %.

Rapport d'activité : Les délégués ont été informés que le rapport d'activité était consultable sur le site www.smctom-thiviers.com

Chèque à la Ligue contre le Cancer

Le Président propose de renouveler l'opération de reversement par tonne de verre collecté à la Ligue contre le Cancer pour un montant de 3050 €. Cette dépense est inscrite sur le budget de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré autorise le Président à reverser auprès de la Ligue contre le Cancer le montant de 3050 € (trois mille cinquante euros).

Décisions prises par le Bureau Syndical en date du 18 mai 2009

- Renouvellement du contrat avec NEOPOST (309,99€ HT + 12 € HT)
- Renouvellement du contrat pour les gravats (1000 € HT par mois + TVA à 5,5 %)

Présentation d'un totem d'information pour les points tri

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
Ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du SMCTOM de Thiviers

Jean-François FAUCHER